

CORONAVIRUS COVID-19

LES MESURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE EN RÉGION

(250 MILLIONS D'EUROS MOBILISÉS
DANS LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ DE L'ÉTAT)

Parce que toutes les régions françaises sont touchées par le Covid-19, ce sont toutes les entreprises qui sont contraintes de ralentir, voire d'arrêter leur activité. Pour éviter au maximum les difficultés économiques et financières et in fine des conséquences sur l'emploi, toutes les régions se mobilisent pour soutenir les entreprises du territoire.

> **Tout savoir sur les mesures prises par le gouvernement**

En soutien aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale présente une **synthèse recensant toutes les mesures et informations utiles**, partagé quotidiennement sur le **Twitter de Christophe Itier** et **Thibaut Guilly**.

- Chaque jour les nouvelles mesures d'accompagnement ;
- Tous les dispositifs de soutien aux entreprises et aux salariés.
- des infos et liens utiles

Avec le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie, le Ministre du Budget, la Ministre du Travail et la Ministre en charge des relations avec le territoire, les régions ont unanimement accepté de participer au **fonds national de solidarité à hauteur de 250 millions d'euros**, comme cela leur a été demandé par le Gouvernement.

Pour les Régions, cheffes de file du développement économique, c'est l'engagement de leur solidarité totale vis-à-vis des indépendants et des plus petites entreprises.

Découvrez les mesures phares prises dans chaque région et les contacts qui pourront aider votre entreprise à surmonter la crise.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En débloquant 9 M€, la Région est à l'initiative d'un dispositif d'aide de 81 millions d'euros pour la trésorerie des entreprises, cela au travers de trois dispositifs : la garantie, le prêt rebond et le différé de remboursement.

En outre, la Région a annoncé :

- L'activation du **plan de continuité total pour le paiement des entreprises** ;
- L'**annulation des pénalités de retard** aux entreprises dans le cadre des marchés publics ;
- Un travail en cours sur des **mesures d'aides à la relocalisation**.

Par ailleurs, la Région Bourgogne-Franche-Comté maintiendra un **soutien aux manifestations annulées** et travaille sur un dispositif d'aides spécifiques en direction des **secteurs de l'insertion, des associations, du monde de la culture et l'Economie Sociale et Solidaire** :

- Versement de 1 500 euros à plus de 20 000 entrepreneurs du territoire fragilisés par la baisse de leur activité ;
- Participation à hauteur de 10 millions d'euros au fonds de l'Etat.

Enfin la Présidente de Région a décidé de **maintenir la rémunération des demandeurs d'emplois entrés en formation régionale**, en cas de suspension de celle-ci.

BRETAGNE

En complément des mesures déjà annoncées par le gouvernement et BPI France pour les entreprises, la Région prend les dispositions suivantes :

- **Accès au crédit facilité** par la mobilisation du fonds de garantie Région / BPI France pour les entreprises dont l'activité subit un ralentissement dû à l'épidémie.
- **Possibilité de geler et de revoir l'échéancier des remboursements** d'avances remboursables régionales pour les entreprises concernées.
- **Annulation des pénalités de retard** pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics ou de délégation de services publics dont la réalisation est impactée par l'épidémie (telles que des difficultés d'approvisionnement ou de continuité d'activités).
- **Accompagnement des entreprises** qui souhaitent relocaliser une partie de leurs activités ou de leurs achats.

CENTRE-VAL DE LOIRE

La Région a mis en place les actions suivantes afin de soutenir l'économie :

- **Doublement du fonds de prévention** pour les entreprises en difficulté à 2M€-Augmentation du plafond pour les garanties de prêts bancaires octroyées par Bpi à 80% et facilitation de l'accès à ce fonds-Simplification de l'accès au prêt croissance TPE ;
- **Accélération du paiement pour les fournisseurs et prestataires de la Région**. Des actions sont par ailleurs prévues pour les secteurs du tourisme, de la formation, de la culture et du sport: maintien du soutien en cas d'évènements annulés, accélération du versement des subventions, allongement de la période pour le cachet des intermittents...)

Retrouvez les informations détaillées par département sur le site web de l'agence **Dev'up**.



CORSE

Afin de simplifier l'accès à ces mesures, le Préfet de Corse, en liaison avec le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et l'ensemble des acteurs économiques régionaux, a constitué et activé une Cellule d'appui et d'action aux entreprises impactées par le Coronavirus.

Cette cellule, sous l'égide du SGAC, est composée de la DRFiP, la DIRECCTE, la Banque de France, l'ADEC, la CCI de Corse, la CRMA, la BPI, la CADEC et l'URSSAF. Les entreprises disposeront ainsi d'une structure animée par la DIRECCTE, à même de répondre aux difficultés qu'elles rencontrent.

En pratique, pour actionner la cellule, les entreprises peuvent d'ores et déjà **télécharger la fiche de déclaration de difficultés** et la retourner complétée par mail à corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr

GRAND EST

La Région a déployé **un fonds de 25 M€** pour mettre à disposition des entreprises en difficulté un **prêt rebond**. Un pacte de relocalisation est également prévu pour accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement. D'autre part, en lien avec BPI France, la garantie des nouveaux prêts bancaires peut être portée à 90%. Plus d'infos sur le **site web de la Région**.

Par ailleurs, le réseau de la commande publique Grand Est reste à votre écoute. Si vous êtes en cours d'exécution d'un marché public, voici les actions que vous pouvez mener :

- **Informez l'acheteur** (par mail ou courrier plutôt que par téléphone) de vos difficultés actuelles ou à venir.

- Si celles-ci sont d'ores et déjà concrètes (confinement de vos salariés, livraisons interrompues, etc.), décrivez-les précisément ainsi que leur impact sur l'exécution du marché.
- Demandez l'**annulation des pénalités de retard**.
- Si la modification du contrat vous semble importante au vu de la situation, exprimez ce souhait auprès de l'acheteur.

HAUTS-DE-FRANCE

La Région Hauts-de-France a été l'une des premières gravement touchées par le COVID-19. C'est aussi l'une des premières à avoir pris des mesures pour garantir la sécurité financière de ses entreprises.

La Région a annoncé dès le 12 mars la mobilisation de **50 millions d'euros** pour aider artisans, commerçants et entreprises à travers un fonds de 1er secours. Grâce à cette mesure, **il sera possible pour les entreprises de rembourser sur six années, de façon à avoir des petites mensualités, et de n'avoir à rembourser la toute première de ces échéances qu'au bout de 6 mois, à un taux de 0%**. Ce fonds permettra également le doublement des capacités de garanties bancaires.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions par mail à entreprises@hautsdefrance.fr ou par téléphone au 03.74.27.00.27



ILE DE FRANCE

Dans le cadre du fonds de solidarité national, aux côtés de l'Etat, la Région Île-de-France apporte **76 M€ aux entreprises**.

Parallèlement, la Région a annoncé un plan d'urgence pour les PME:

- **Délais de paiement réduits** à moins de 30 jours ;
- **700 M€ de nouveaux prêts bancaires garantis par BPI France** (capacité totale portée à 1 Mds) à 80% jusqu'à 6M€ sur 7 ans.
- **Elargissement du dispositif Back'up Prévention** (prêt BPI couplé à un prêt bancaire de 35 à 400 k€) à toutes les PME qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires et bonification du taux d'intérêt (porté à 0% contre 3,8% aujourd'hui). Pack relocalisation avec soutien aux filières qui souhaiteraient rapatrier tout ou partie de leur activité (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up).
- **Annulation des pénalités pour les fournisseurs** en cas de défaillance.

Par ailleurs, la Région apporte un soutien aux professionnels de la culture avec un fonds d'urgence de 10 M€ pour le spectacle vivant, dont les modalités seront précisées avec les professionnels du secteur.

La Région Ile de France a mis en place 4 cellules d'urgences, qui concernent les :

- Entreprises : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr
- Personnels de santé : covid-19-sante@iledefrance.fr
- Associations sociales : covid-19-solidarites@iledefrance.fr
- Associations culturelles : covid-19-culture@iledefrance.fr

> **Consulter le document de synthèse des mesures**

NORMANDIE

La Région Normandie a annoncé le redéploiement d'une partie du budget régional en soutien à l'économie et la **suspension des remboursements des prêts accordés aux entreprises**. Un outil dédié aux artisans et commerçants est à l'étude. La Région a optimisé les outils financiers existants en lien avec BPI : garantie portée à 80% et gratuite pour tous les nouveaux prêts, mise en place d'un prêt de trésorerie avec un an de différé.

NOUVELLE-AQUITAINE

La Région a annoncé un fonds de 50 M€ pour soutenir les très petites entreprises, les acteurs associatifs, culturels et sportifs et octroyer des prêts d'urgence aux entreprises de toutes tailles.

A plus long terme, le président du conseil régional appelle à relocaliser la production des équipements et biens de santé stratégiques. Sur les 50 M€ débloqués par le conseil régional, 20 M€ iront abonder le fonds de solidarité de 2 Md€ créé par l'Etat dont la moitié est fléchée vers les TPE/PME.

« Ce fonds de solidarité concerne les très petites entreprises avec un chiffre d'affaires de moins de 250.000 € qui pourront bénéficier d'une aide forfaitaire de 1.500 € si leur chiffre d'affaires a chuté d'au moins 70 % entre mars 2019 et mars 2020 », précise l'élu régional, qui plaide pour retenir un seuil plus souple autour de -50 %.

Une seconde enveloppe de 5 M€ est spécifiquement fléchée vers le secteur associatif, en particulier culturel et sportif, et les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, particulièrement dynamiques en Nouvelle-Aquitaine. Les 25 M€ restants concernent les prêts accordés aux entreprises en difficulté : **10 M€ permettront d'abonder les prêts rebonds octroyés par BPI France** pour améliorer la trésorerie des entreprises tandis que **15 M€ financeront des prêts de la Région aux entreprises non éligibles aux prêts rebonds.**

OCCITANIE

La Région Occitanie a décidé d'engager pour le moment **64 millions d'euros** pour ses entreprises :

- **25 M€ pour alimenter le fonds de 250 M€ de l'Etat.**
- **13 M€ de prêt de trésorerie.** Destiné aux TPE/PME et en partenariat avec BPI France, ce fonds de garantie de la Région permet à ces petites structures d'obtenir des prêts de trésorerie allant de 10 000 à 300 000 euros. Cette aide régionale devrait permettre aux entreprises d'Occitanie de décrocher pour quelque 100 millions de prêts. Parallèlement, deux ans de différé pour les prêts rebond sont actés. Par ailleurs, la Région garantit aussi la continuité de tous les paiements aux entreprises au titre du plan de continuité.
- **10 M€ au Fonds pour les entreprises** (de plus de 10 salariés) en difficulté.
- La région Occitanie propose **un plan « Former plutôt que licencier »** pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation afin d'alléger les charges salariales et conserver les compétences. Ce plan est abondé de 4M€.
- **7 M€ de remboursements reportés.** La suspension de l'ensemble des remboursements d'avance accordés pour une durée de six mois sera effective à compter du 1er avril.
- **Un Fonds de secours de 5 M€** à destination des secteurs associatif, culturel, sportif, à l'économie sociale et solidaire et à la politique de la Ville. Plusieurs métropoles et communautés d'agglomérations de la région seront également mobilisées dans le cadre de ce fonds de secours dans les prochains jours.

Un autre fonds, dit « d'urgence », abondé majoritairement par la Région Occitanie mais complété par les autres collectivités (Toulouse Métropole et Conseils départementaux), va être mis en place dans les jours à venir. Le Conseil Régional détaille toutes ses mesures au sein d'une rubrique spéciale sur son site internet.

A noter : la Région a également décidé l'exonération de loyers pour les 3 pépinières en gestion régionale : à Montauban, Martres-Tolosane et Réalis à Montpellier.

Par ailleurs, la **CCI de Toulouse Haute-Garonne** lance une enquête pour apprécier au mieux les impacts de la pandémie sur les entreprises locales. « Votre activité ou la vie de votre entreprise est-elle impactée par le contexte du Coronavirus ? À combien évaluez-vous cet impact sur votre chiffre d'affaires ? », pour répondre à l'enquête, rendez-vous sur ce site. Une cellule d'appui aux entreprises a par ailleurs été mise en place : joignable au 05.61.33.66.50 ou par mail : celluledecrise@toulouse.cci.fr

PAYS DE LA LOIRE

Un fonds d'aide a été mis en place par la Région Pays de la Loire pour les entreprises et les associations: **25 millions d'euros immédiatement disponibles à travers les dispositifs régionaux déjà existants et 25 millions d'euros de crédits supplémentaires**, dont deux millions en faveur du tissu associatif, sportif et culturel dans le cadre d'un plan d'urgence.

Parmi les mesures annoncées par la Région, 2 concernent directement l'ESS:

Mesure n°1 : Création de « Pays de la Loire Urgence solidarité », un dispositif régional de 6 M € de subvention de trésorerie. Destiné aux artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs, TPE et entreprises de l'économie sociale et solidaire, ce dispositif permet aux entreprises connaissant des difficultés de trésorerie de bénéficier d'une subvention.

Mesure n°2: 2 M€ d'euros avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'Urgence Événements, destiné à toutes les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs, ce fonds d'urgence vise à venir en aide aux structures organisatrices d'événements associatifs, culturels et sportifs, durement touchés par l'annulation ou la baisse de fréquentation des événements ; avec un plafond de subvention de 30 000 €.
Ce fonds est complété par **un effort régional de 2,3 M €** (maintien des subventions versées pour des manifestations finalement annulées, et renforcement de dispositifs actuels), portant à 4,3 M € le soutien financier régional global pour les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs.



- La **CRESS des Pays de la Loire** met en place un dispositif de gestion de la crise du coronavirus. Pour cela, une seule adresse mail : ess-corona-virus@cress-pdl.org
- La **DIRECCTE des Pays de la Loire** met quotidiennement à jour toutes les informations utiles aux entreprises sur son site, n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

PROVENCE ALPES-CÔTE-D'AZUR

La Région Paca prévoit des mesures essentiellement financières pour soutenir ses entreprises :

- La **création d'un fonds de garantie abondé à 5 M€** par la région qui couvrira 80% des prêts de trésorerie accordés par les banques ;
- La **mise en place d'un fonds d'urgence dédié aux secteurs très impactés** (tourisme, culture, sport, PME industrielles en priorité) **pour des prêts compris entre 20k€ et 50k€ avec un différé de 18 mois**. Cet outil est destiné aux entreprises qui subiront une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30 % sur deux mois à compter de la date de dépôt du dossier ;
- La création d'un **outil de prêt compris entre 3 et 10 000€**, dédié aux entreprises du secteur de l'artisanat de bouche et de la restauration ;
- Enfin, la Région pourrait mobiliser son **Fonds d'investissement pour les entreprises régionales (FIER)**.

Aussi, face à l'épidémie du coronavirus COVID-19, le **Conseil Régional de l'ordre des experts-comptables PACA** aide ses entreprises à mettre en place les mesures de soutien immédiates aux entreprises. Retrouvez le compte-rendu de la réunion de coordination des principales institutions économiques avec la préfecture.

De même, l'**URSSAF PACA** a mis en place une cellule de gestion de crise pour permettre à toutes les entreprises et travailleurs indépendants de trouver une solution à leur situation: Octroi de délais de paiement (échelonnement de paiements) et possibilité de report d'échéance notamment. Une messagerie unique a été créée à cet effet: gestionde-crise.paca@urssaf.fr, ainsi qu'un numéro de téléphone dédié : 04 94 41 87 54.

Des webinaires sont organisés par plusieurs acteurs pour répondre à vos questions. C'est notamment le cas du Ministère du Travail, de La France Une Chance et du Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi qui, sur le même modèle que ceux de mercredi et vendredi, vous donneront la possibilité de poser vos questions en ligne lundi 23/03 à 14h puis à 15h30. Nombre de places limitées, inscription obligatoire.

L'essentiel des mesures mises en place dans les régions pour soutenir les acteurs de l'événementiel culturel et sportif est à retrouver juste ici.

Le référent unique de la DIRECCTE de votre région

- Auvergne-Rhône-Alpes : ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr 04 72 68 29 69
- Bourgogne-Franche-Comté : bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr 03 80 76 29 38
- Bretagne : bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 99 12 21 44
- Centre Val-de-Loire : centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 38 77 69 74
- Corse : corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr 04 95 23 90 14
- Grand Est : ge.pole3E@direccte.gouv.fr 03 69 20 99 29
- Hauts-de-France : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr 03 28 16 46 88
- Ile-de-France : idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr 01 70 96 14 15
- Normandie : norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 32 76 16 60
- Nouvelle-Aquitaine : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr 05 56 99 96 50
- Occitanie : oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr 05 62 89 83 72
- Pays de la Loire : pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr 02 53 46 79 69
- Provence Alpes-Côte-d'Azur : paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr 04 86 67 32 86
- Mayotte : dominique.grancher@dieccte.gouv.fr 02 69 61 93 40
- Guadeloupe : 971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr 05 90 80 50 50
- Réunion : 974.pole3e@dieccte.gouv.fr 02 62 940 707
- Martinique : dd-972.direction@dieccte.gouv.fr 05 96 44 20 00
- Guyane : dd-973.direction@dieccte.gouv.fr 05 94 29 53 53

Le référent unique des CCI et CMA

- CCI France : entreprises-coronavirus@ccifrance.fr 01 44 45 38 62
- CMA France : InfoCovid19@cma-france.fr 01 44 43 43 85

Par ailleurs, l'ensemble du **réseau des CRESS** est mobilisé pour vous aider dans vos démarches.

Les Régions Auvergne Rhône-Alpes, Corse ainsi que les Départements et Régions d'Outre-Mer devraient préciser les mesures de soutien aux entreprises de leur territoire dans les prochains jours.